

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE  
CAGNES-SUR-MER  
*Alpes-Maritimes*

cadre réservé à l'administration	Date d'arrivée :
	Numéro d'enregistrement :
	Numéro de la demande :
	Dossier complet : OUI : <input type="checkbox"/> NON : <input type="checkbox"/>
Accusé réception N° :	
Commissionné le :	
Réponse apportée le : <input type="checkbox"/> par mail <input type="checkbox"/> par courrier <input type="checkbox"/> par téléphone	

## - MARCHE DE PLEIN AIR -

DEMANDE PLACE et / ou INSCRIPTION SUR LISTE REMPLACANT\*

\*(pour participer au tirage au sort)

### Transmission du dossier :

**Dossier à déposer ou à envoyer à l'adresse suivante : MAIRIE DE CAGNES SUR MER**  
Service Gestion du Domaine Public  
« RIVIERA SQUARE »  
3 Bis, Rue Louis Négro  
06800 CAGNES SUR MER  
Tél. : 04.93.22.19.24

**Par mail : [domaine.public@cagnes.fr](mailto:domaine.public@cagnes.fr) ou [jp.barretta@cagnes.fr](mailto:jp.barretta@cagnes.fr).**

### Documents à fournir obligatoirement :

Catégorie professionnelle :	Documents demandés :
<b>Artiste déclaré à la maison des artistes :</b>	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « <b>FOIRES ET MARCHES</b> » (en cours de validité), - Attestation annuelle d'inscription à la Maison des Artistes, - Copie de votre pièce d'identité, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
<b>Artiste libre :</b>	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « <b>FOIRES ET MARCHES</b> » (en cours de validité) - Attestation des Impôts de l'année en cours certifiant votre déclaration d'activité d'artiste libre, - Copie de votre pièce d'identité, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
<b>Artisan alimentaire ou artisan non alimentaire :</b>	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « <b>FOIRES ET MARCHES</b> » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire, - Registre des métiers datant de moins de 3 mois, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
<b>Revendeur alimentaire ou non alimentaire :</b>	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « <b>FOIRES ET MARCHES</b> » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou de l'attestation provisoire, - Registre du commerce datant de moins de 3 mois, - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.
<b>Producteur :</b>	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « <b>FOIRES ET MARCHES</b> » (en cours de validité), - Attestation d'affiliation à la M.S.A., - Photographies couleurs des produits vendus et du stand.

